



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MUSSIG

Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 Janvier 2023
Maison des Associations, 5 rue Principale 67600 MUSSIG

La convocation a été adressée le 19 Janvier 2023 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2022
2. DOMAINE ET PATRIMOINE : Approbation de l'avant-projet et du plan de financement de la restructuration et mises aux normes de la Mairie
3. PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau des effectifs
4. Divers et informations

Sous la présidence de WOTLING Philippe, Maire

Etaient présents : MMES et MM BAPTIST Marie, BAUER Rachel, BEGOUT Didier, FEUERER Valérie, GOETZ Adeline, HERR Jean-François, LEGRAND Marie-Antoinette, NEFF Bertrand, SCHIFFERLE Christelle, SCHMITT André, SCHNEIDER Jean-Luc, SEEWALD Agnès.

Etaient absents : KOENIG Christophe donne procuration à WOTLING Philippe
SIEGEL Stéphane donne procuration à SCHIFFERLE Christelle

Début de la séance : 20h03

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Novembre 2022 ne suscite aucune autre remarque de la part des conseillers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BEGOUT Didier est élu secrétaire de séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20230125-2023-01-25-PV-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023

1

2. DOMAINE ET PATRIMOINE : Approbation de l'avant-projet et du plan de financement de la restructuration et mise aux normes de la Mairie

Arrivée de Madame BAPTIST Marie à 20h06

Monsieur le Maire expose l'avant-projet de restructuration et mise aux normes du bâtiment de la mairie à l'ensemble des élus ainsi que le plan de financement présenté lors de la dernière réunion de travail relative au projet avec l'architecte, M. STEINMETZ.

Plan de financement prévisionnel

COMMUNE DE MUSSIG – RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
TRAVAUX (détailler les différents postes)			AIDES PUBLIQUES		
Réhabilitation et mises aux normes de la mairie			Union Européenne		
Voirie et réseaux divers	13 000,00€	1,38%	ETAT : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	0,00€	0,00%
Gros œuvre	168 830,00€	17,90%	ETAT : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	377 354,00€	40,00%
Charpente	18 500,00€	1,96%	ETAT autre (préciser)		0,00%
Couverture	34 500,00€	3,66%	Région GRAND EST Climaxion	95 390,00€	10,11%
Menuiserie	75 000,00€	7,95%	Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)	50 000,00€	5,30%
Plâtrerie	57 000,00€	6,04%	Groupement de communes		0,00%
Electricité	86 500,00€	9,17%	Autres communes		0,00%
Chauffage	110 780,00€	11,74%	Etablissements publics (Caisse des Dépôts par exemple)		0,00%
Sanitaire	17 175,00€	1,82%	Aides publiques indirectes		0,00%
Chape carrelage	33 400,00€	3,54%	Autres – aides privées (CAF par ex.)		0,00%
Menuiseries intérieures	89 300,00€	9,47%	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	522 744,00€	55,41%
Revêtements de sol	19 100,00€	2,02%			
Faux plafonds	12 000,00€	1,27%	Autofinancement		
Peinture	36 000,00€	3,82%	Fonds propres	120 641,00€	12,79%
Métallerie	48 000,00€	5,09%	Emprunts	300 000,00€	31,80%
Ravalement de façade	41 000,00€	4,35%	Crédit-bail		0,00%
Echafaudage	16 800,00€	1,78%			
Ascenseur	29 000,00€	3,07%			
Equipements techniques	6 500,00€	0,69%			
Premiers équipements	31 000,00€	3,29%			

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20230125-2023-01-25-PV-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023

mobilier					
A DEDUIRE (s'il y a lieu)			Autres – aides privées (CAF par ex.)		0,00%
Recettes nettes générées par l'investissement			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	420 641,00€	44,59%
TOTAL DEPENSES	943 385,00€	100,00%	TOTAL RESSOURCES	943 385,00€	100,00%

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** l'avant-projet et le coût prévisionnel des travaux de restructuration et mise aux normes de la Mairie
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les partenaires susceptibles d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre dudit projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes en rapport à la réalisation du projet

Les dépenses citées sont prévues au budget primitif.

1 ABSTENTION - ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

3. PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU le budget,
VU le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur HERR Jean-François, directement concerné par le sujet, ne prend pas part au vote

1) Poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles

CONSIDÉRANT la nécessité de supprimer un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 2^e classe des Ecoles Maternelles de 20/35^e et de créer un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 2^e classe des Ecoles Maternelles de 23,85/35^e hebdomadaire rémunérées pour 29/35^e exercées suite à une réorganisation des services.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DÉCIDE** de supprimer un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^e classe des Ecoles Maternelles à temps non complet à hauteur de 20/35^e
- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^e classe des Ecoles Maternelles à temps non complet à hauteur de 23,85/35^e

Filière : Sanitaire et Sociale

Cadre d'emploi : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles

Reçu de réception en préfecture
067-216703108-20230125-2023-01-25-PV-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023

- Grade : Agent Spécialisé Principal de 2^e classe des Ecoles Maternelles
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au dossier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Poste d'Adjoint Technique Territorial

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi d'Agent Technique Territorial suite au départ d'un agent de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DÉCIDE** de supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à hauteur de 12/35^e.
- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à hauteur de 7/35^e

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjointes techniques territoriales

Grade : Adjoint technique territorial

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au dossier

2 ABSTENTIONS - ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi correspondant sont prévus au budget.

4. DIVERS ET INFORMATIONS

- **INFILTRATIONS SALLE DES FETES**

L'expert de notre assureur nous informe que l'entreprise BONNETTA viendra prochainement faire le nécessaire pour régler les problèmes d'infiltrations constatées à la Salle des Fêtes.

- **AMENAGEMENT DES RUES DE HEIDOLSHEIM ET BALDENHEIM**

Le dossier est actuellement en étude par l'urbanisme qui est en pour-parler avec les services de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), gestionnaire des deux voiries départementales.

- **ECLAIRAGE PUBLIC : Extinction nocturne**

Les horloges astronomiques permettant ainsi de réguler l'éclairage public et entraînant une coupure totale entre 23h30 et 5h30 (phase expérimentale de 6 mois) pourront bientôt être installées. Un arrêté municipal sera mis en place et l'ensemble de la population sera informé via les différents réseaux de communication communaux.

Fin de séance : 21h08

Certifié exécutoire par le Maire
MUSSIG, le 30/01/2023

Le Maire,
Philippe WOTLING



Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20230125-2023-01-25-PV-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023